

POLITIQUE DE LA VILLE**Convention régionale de renouvellement urbain**

Demandes de subventions

**EXPOSE DES MOTIFS
COMMUN**

Par délibération du 21 février 2008, le Conseil municipal a approuvé la Convention Régionale de Renouvellement Urbain avec la Région Ile-de-France pour la période 2007-2013.

I. Rappel

La convention a pour objet de préciser les conditions et les montants de l'aide de la Région en investissement pour les projets de renouvellement urbain en faveur des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, définis dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé avec la ville de Vitry et l'Etat, le 25 octobre 2007 et prolongé par avenant jusqu'en 2014 par délibération du Conseil municipal du 17 novembre 2011.

II. Les quartiers soutenus dans le cadre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain :

- a. *Site prioritaire* : Cité Gagarine, dans le cadre de la Convention Région / ANRU
La convention prévoit une subvention prévisionnelle de 2.625.000€. Elle ne pourra être utilisée que sur la base d'un protocole d'accord avec l'ANRU dans le cadre du projet de Renouvellement Urbain du quartier.
- b. *Sites prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) retenus par la Région au titre de son action autonome* :
 - ZUS Pierre et Marie Curie :
Enveloppe de subvention disponible : 884.500€
 - Quartier du Port :
Enveloppe de subvention disponible : 300.000€
 - Quartier du Fort :
Enveloppe de subvention disponible : 124.000€
 - Quartier Mirabeau :
Enveloppe de subvention disponible : 40.000€

Pour mémoire, les opérations suivantes ont déjà été présentées à la Région dans le cadre de la Convention :

- Rénovation Espace sportif PMC (quartier PMC) – Subvention obtenue : 71.000€ - Coût réalisé : 187.943€ HT (224.780€ TTC)
- Amélioration du square Monmousseau (quartier du Fort) – Subvention obtenue : 75.870€ - Coût prévisionnel : 136.404€ HT
- Rénovation du stade Gournay (quartier Vérollot) – Subvention demandée : 409.880€ (en cours d’instruction) – Coût prévisionnel : 819.760€ HT
- Aménagement de 3 voies internes au quartier PMC (quartier PMC) – Subvention demandée : 644.500€ (en cours d’instruction) – Coût prévisionnel : 919.732€ HT.

III. Les opérations présentées en 2013 et les subventions demandées

La convention a été signée pour la période 2007-2013. Les dossiers doivent être présentés au plus tard le 15 juillet 2013. La durée de la convention concerne les affectations d’autorisation de programme. Les travaux peuvent commencer plus tard, dans un délai de 2 ans. Les versements correspondant aux subventions affectées peuvent intervenir au-delà. Ces travaux sont inscrits dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements, déjà présentée en Conseil municipal.

- Quartier Pierre et Marie Curie
Travaux de réhabilitation du Centre sportif et culturel en Maison de quartier (en cours d’agrément centre social)
Coût prévisionnel : 292.652€ HT
Subvention demandée : 140.000€

Travaux de réfection / étanchéité des terrasses de l’école Barbusse
Coût prévisionnel : 170.665€ HT
Subvention demandée : 100.000€
- Quartier du Fort – Monmousseau
Travaux de réfection de la cour de l’école élémentaire Langevin
Coût prévisionnel : 200.669€ HT
Subvention demandée : 124.000€
- Quartier du Port
Travaux de réhabilitation de la rue Jean-Jacques Rousseau
Coût prévisionnel : 430.000€ HT
Subvention demandée : 300.000€
- Quartier Mirabeau
Travaux de réfection de la salle du Foyer Louis Bertrand
Coût prévisionnel : 60.000€ HT
Subvention demandée : 40.000€

Afin de mener à bien ces opérations, je vous propose de solliciter les subventions au titre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain 2007-2013 auprès du Conseil Régional d’Ile-de-France.

Les recettes en résultant ont été prévues au budget primitif.

POLITIQUE DE LA VILLE

Renouvellement urbain

Quartier du Fort – Monmousseau

Travaux de réfection de la cour de l'école élémentaire Langevin

Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 28 février 2008 approuvant la Convention Régionale de Renouvellement Urbain avec la Région Ile-de-France,

vu ses délibérations en date des 28 mai et 17 décembre 2009 approuvant les avenants n°1 et n°2 à la Convention Régionale de Renouvellement Urbain susvisée,

considérant que l'état général de la cour de l'école élémentaire Langevin nécessite la réalisation de travaux de réfection,

considérant que ces travaux permettront d'améliorer l'accueil et la sécurité des enfants dans cet établissement situé dans le quartier du Fort - Monmousseau,

considérant qu'il convient, pour la réalisation des travaux susvisés, de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain susvisée,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : SOLLICITE une subvention au titre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain 2007-2013 auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour la réalisation des travaux liés à la réfection de la cour de l'école élémentaire Langevin située dans le quartier du Fort à Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 JUIN 2013

POLITIQUE DE LA VILLE

Renouveau urbain

Quartier Pierre et Marie Curie

Travaux de réhabilitation du Centre Sportif et Culturel en Maison de quartier (en cours d'agrément centre social)

Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 28 février 2008 approuvant la Convention Régionale de Renouveau Urbain avec la Région Ile-de-France,

vu ses délibérations en date des 28 mai et 17 décembre 2009 approuvant les avenants n°1 et n°2 à la Convention Régionale de Renouveau Urbain susvisée,

considérant que la Ville s'est toujours engagée à créer et à entretenir des équipements de proximité dans ses différents quartiers, notamment dans le quartier Pierre et Marie Curie,

considérant que ces travaux permettront la réhabilitation et la transformation du Centre Sportif et Culturel en Maison de quartier (en cours d'agrément centre social), offrant ainsi aux habitants des activités plus diversifiées et des espaces de rencontres,

considérant qu'il convient, pour la réalisation des travaux susvisés, de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre de la Convention Régionale de Renouveau Urbain susvisée,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : SOLLICITE une subvention au titre de la Convention Régionale de Renouveau Urbain 2007-2013 auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour la réhabilitation du Centre Sportif et Culturel en Maison de quartier (en cours d'agrément centre social) du quartier Pierre et Marie Curie à Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 JUIN 2013

POLITIQUE DE LA VILLE

Renouvellement urbain

Quartier du Port

Travaux de réhabilitation de la rue Jean-Jacques Rousseau

Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 28 février 2008 approuvant la Convention Régionale de Renouvellement Urbain avec la Région Ile-de-France,

vu ses délibérations en date des 28 mai et 17 décembre 2009 approuvant les avenants n°1 et n°2 à la Convention Régionale de Renouvellement Urbain susvisée,

considérant que l'état général de la Rue Jean-Jacques Rousseau justifie des travaux de réhabilitation,

considérant que ces travaux permettront d'améliorer l'environnement urbain, le confort des piétons dans cette zone très fréquentée et détériorée et la sécurisation de l'accès à la crèche départementale Jean-Jacques Rousseau située dans le quartier du Port,

considérant qu'il convient, pour la réalisation des travaux susvisés, de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain susvisée,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : SOLLICITE une subvention au titre de la Convention Régionale de Renouvellement urbain 2007-2013 auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour les travaux de réhabilitation de la rue Jean-Jacques Rousseau, située dans le quartier du Port à Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 JUIN 2013

POLITIQUE DE LA VILLE

Renouvellement urbain

Quartier Mirabeau

Travaux de réfection de la Salle du Foyer Louis Bertrand

Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 28 février 2008 approuvant la Convention Régionale de Renouvellement Urbain avec la Région Ile-de-France,

vu ses délibérations en date des 28 mai et 17 décembre 2009 approuvant les avenants n°1 et n°2 à la Convention Régionale de Renouvellement Urbain susvisée,

considérant que la Ville s'est toujours engagée à créer et à entretenir des équipements de proximité dans ses différents quartiers,

considérant que les travaux de réfection de la salle du foyer Louis Bertrand permettront d'offrir aux jeunes et aux habitants du quartier un lieu de rencontres et de créer du lien social,

considérant qu'il convient, pour la réalisation des travaux susvisés, de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain susvisée,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : SOLLICITE une subvention au titre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain 2007-2013 auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour les travaux de réfection de la salle du foyer Louis Bertrand située dans le quartier Mirabeau à Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 JUIN 2013

POLITIQUE DE LA VILLE

Renouvellement urbain

Quartier Pierre et Marie Curie

Travaux de réfection et d'étanchéité des terrasses de l'école Barbusse

Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 28 février 2008 approuvant la Convention Régionale de Renouvellement Urbain avec la Région Ile-de-France,

vu ses délibérations en date des 28 mai et 17 décembre 2009 approuvant les avenants n°1 et n°2 à la Convention Régionale de Renouvellement Urbain susvisée,

considérant que l'état général de l'étanchéité des terrasses de l'école Barbusse justifie la nécessité de réaliser des travaux d'étanchéité,

considérant que ces travaux permettront d'améliorer l'accueil des enfants dans cette école du quartier Pierre et Marie Curie,

considérant qu'il convient, pour la réalisation des travaux susvisés, de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain susvisée,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : SOLLICITE une subvention au titre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain 2007-2013 auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour la réalisation des travaux liés à l'étanchéité des terrasses de l'école Barbusse située dans le quartier Pierre et Marie Curie à Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 JUIN 2013